



Département
VENDÉE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de
SOULLANS

Séance du 14 mars 2024
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 7 mars 2024
Nombre de conseillers présents : 20

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. – M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. – MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. – LEROY D. – BLANDINEAU M. - Mmes DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - BERTAUD M-F. - M. TESSIER P. - Mmes - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. – Mme ROUSSET C.

Absents : Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. – Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. CROCHET B. - M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme BAUDRY K. - Mme MARTINEAU C. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - Mme VILLERET L. qui a donné pouvoir à M. HERCBERG F.

M. BERTHOMÉ F. – Mme MOUSSEAU D.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2024.10 - Approbation des marchés de travaux de terrassement, voirie et assainissement, concernant l'aménagement du lotissement « Le Clos de la Scierie »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-9 et L 5211-10,

Vu la réglementation sur les marchés publics, et plus particulièrement l'article R 2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une consultation a été réalisée en procédure adaptée pour les travaux de terrassement, voirie et assainissement EU-EP pour le lotissement « Le Clos de la Scierie ».

La procédure a fait l'objet d'un lot unique.

Après analyse des offres selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres du 1^{er} mars 2024 propose le classement des entreprises indiqué ci-dessous.

N°	NOM DU CANDIDAT	VILLE	NOTE GLOBALE
1	POISSONNET TP	AIZENAY	94.30
2	CROCHET TP	LA GARNACHE	93.57
3	COLAS France	LES SABLES D'OLONNE	92.33
4	BODIN TP	CHALLANS	90.06
5	CHARIER TP SUD	SALLERTAINE	88.38
6	PERROCHEAU DUPE TP	LE FENOILLER	76.24

Au vu du rapport d'analyse et au classement des offres, il est proposé de retenir l'entreprise POISSONNET TP pour un montant de 365 580,80 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'ATTRIBUER** le marché de travaux de terrassement, voirie et assainissement EU-EP pour le lotissement « Le Clos de la scierie », à l'entreprise POISSONNET TP,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires aux dépenses au budget annexe « Le Clos de la Scierie »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, le premier Adjoint, à signer le marché ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

VOTE :

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

